

République de Côte d'Ivoire

Union – Discipline – travail

**Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine
et du Développement Durable**

Office Ivoirien des Parcs et Réserves



ETAT DE CONSERVATION DU PARC
NATIONAL DE LA COMOÉ
CÔTE D'IVOIRE

Janvier 2015

Parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire) (N 227)

Résumé exécutif

Depuis 2003, le Parc national de la Comoé est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en raison de menaces résultant de la crise de 2002 en Côte d'Ivoire, à savoir (i) l'impact potentiel des troubles civils, (ii) le déclin des populations de grands mammifères en raison de la recrudescence du braconnage incontrôlé, (iii) l'absence de mécanisme de gestion.

Depuis la mission conjointe du Centre du Patrimoine mondial et de l'UICN pour l'évaluation de l'évolution de ces menaces en 2006, l'Etat partie a entrepris la reprise en main du bien et la restauration de son autorité sur l'ensemble de ce patrimoine.

En effet, le Projet d'appui à la Relance de la Conservation des Parcs et Réserves (PARC-CI) démarré en 2010 et les appuis des partenaires au développement a permis, dans un contexte socio-politique nettement amélioré, de mettre en place un système de gestion durable du Parc national de la Comoé.

A l'invitation de l'État partie, une mission de suivi réactif de l'état de conservation du Parc national de la Comoé (PNC) a été réalisée du 19 au 26 janvier 2013. Cette mission a mis à jour les mesures correctives adoptée à la 37^{ème} session du Cambodge et conclu, en définitive, que la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE), bien que dégradée, est présente et peut être récupérée.

Des mesures correctives ont été entérinées par le Comité du Patrimoine Mondial lors de sa 38^{ème} session à Doha (Qatar), du 15 au 25 juin 2014 pour soutenir l'Etat partie en vue d'atteindre l'état de conservation souhaité.

A cet effet et faisant suite aux mesures proposées, l'Etat partie a (i) confirmé officiellement l'inexistence de permis dans le bien, (ii) validé le plan de gestion du bien sur la période 2015-2024, (iii) mis en place un mécanisme de financement pérenne, (iv) réalisé un inventaire de la faune qui révèle que les menaces de braconnage, d'empiètement agricole et de transhumance sont contenues et que les effectifs des populations animales sont en « relative augmentation ».

L'inventaire révèle l'observation de 14 espèces de bovidés dont les bubales (*Alcelaphus buselaphus*), les cobes de Buffon (*Kobus kob*) et les buffles (*Syncerus caffer*) représentent les espèces avec les plus grandes proportions d'observations. Les résultats préliminaires d'une étude spécifique de l'Université de Würzburg au sud-ouest du parc ainsi que les patrouilles de surveillance montrent de nombreux indices de présence de chimpanzés et d'éléphants.

Le contenu détaillé des résultats de l'inventaire est détaillé dans le présent rapport de conservation du bien qui met en exergue les actions entreprises et les progrès accomplis à soumettre au Centre du patrimoine mondial à sa 39^{ème} session pour le retrait du bien de la liste du Patrimoine en péril.

1. Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

a) Mesures correctives

Rappelant la décision **37 COM 7A.2**, adoptée lors de sa 37e session (Phnom Penh, 2013),

Félicite l'Etat partie pour les efforts entrepris pour la mise en œuvre des mesures correctives et les actions menées avec les populations riveraines tant pour la formation des Associations Villageoises de Conservation et de Développement (AVCD) que pour leur implication dans les patrouilles de surveillance ;

L'Etat partie prend acte des félicitations adressées par le Comité du Patrimoine mondial pour les actions menées. L'Etat partie adresse ses remerciements à l'ensemble des partenaires pour les efforts consentis pour la conservation durable du Parc national de la Comoé.

Note avec inquiétude le retard pris dans la réalisation de l'inventaire de la faune qui devra permettre la précision des indicateurs de valeur de l'Etat de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, et demande à l'Etat partie de réaliser de façon prioritaire cet inventaire ;

L'Etat partie, dans le cadre du Projet d'Appui à la relance de la Conservation des Parcs et Réserves (PARC-CI), a réalisé du 14 au 27 avril 2014 un second survol aérien pour comparer l'évolution de la faune du Parc national de la Comoé durant la période du projet (2010-2014).

Les résultats de cet inventaire ont également fourni des informations sur le taux de rencontre (nombre d'individus au 100 km) des principales espèces de bovidés présenté comme suit :

Espèces	Taux de rencontre		Variation (%)	Croît annuel
	2010	2014		
Bubales (<i>Alcelaphus buselaphus</i>)	24,27	33,95	1,399	8,75%
Buffles (<i>Syncerus caffer</i>)	2,7	2,36	-0,87	-3,31%
Cobes de Buffon (<i>Kobus kob</i>)	2,12	4,91	2,31	23,36%
TOTAL	29,09	41,22	1,41	9,10%

La densité et l'abondance des principales espèces de bovidés sont :

	2014			2010		
	Bubale	Buffle	Cobe de Buffon	Bubale	Buffle	Cobe de Buffon
Densité D estimée (N/km ²)	0,89 ± 0,27	0,07 ± 0,07	0,13 ± 0,06	0,69 ± 0,23	0,08 ± 0,08	0,06 ± 0,04
Estimation Abondance (N)	10 371 ± 3 108	787 ± 811	1573 ± 668	8 092 ± 2 719	899 ± 905	706 ± 409

Cet inventaire met en exergue que les actions engagées en 2014 avec tous les acteurs de la zone périphérique, notamment les éleveurs, les services décentralisés de certains ministères techniques, les autorités administratives et coutumières ont permis de réduire considérablement les actions des

animaux domestiques dans le PNC. En témoignent les résultats du survol qui indique que le pâturage des animaux domestiques qui constituait la principale menace pour le maintien de la biodiversité a très fortement diminué passant de 6657 animaux domestiques observés en 2010 contre seulement 64 individus en 2014. Les sensibilisations à l'endroit des bouviers pour la préservation du Parc national de la Comoé contre le pâturage sur les radios locales de Bouna, Dabakala et Kong se sont poursuivies.

Les résultats majeurs de cet inventaire relatifs aux effectifs de faune et à leur distribution sont en annexe 1.

Demande également à l'Etat partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, en consultation avec l'UICN, une proposition pour les indicateurs de valeur précisés de l'Etat de conservation souhaité, pour examen par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 39e session en 2015 ;

Lors de la mission de suivi réactif, neuf (9) indicateurs ont été proposés pour l'état de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste du Patrimoine mondial en péril. Les résultats de l'inventaire de faune réalisé en avril 2014 ont permis de proposer des valeurs pour les indicateurs (Annexe 2).

Les indicateurs biologiques restent à être affinés en collaboration avec l'UICN, au regard de la récente étude spécifique (22 octobre 2014 au 31 avril 2015) sur les chimpanzés par l'Université de Würzburg dans la partie sud-ouest du parc. Les résultats préliminaires provisoires sont satisfaisants et confirment de nombreux indices de présence de chimpanzés et d'éléphants.

Réitère sa demande à l'Etat partie de confirmer officiellement, et dans les plus brefs délais, qu'aucun permis minier, de recherche ou d'exploitation, tant industriel qu'artisanal, ne couvre le bien et de soumettre au Centre du patrimoine mondial les résultats d'études des impacts des permis de recherche minière délivrés au nord du bien sur sa Valeur universelle exceptionnelle, conformément à la note consultative de l'UICN sur l'évaluation environnementale appliquée au patrimoine mondial ;

Suite à la requête introduite auprès du Ministère de l'Industrie et des Mines afin d'obtenir toutes les autorisations d'exploration éventuellement délivrées dans la zone du parc, l'Etat a officiellement notifié le 17 septembre 2014 qu'aucun permis n'a été octroyé sur le bien (Annexe 3).

Demande en outre à l'Etat partie de réaliser d'urgence l'actualisation du plan de gestion et la mise en place du plan de réhabilitation, afin de coordonner efficacement l'ensemble des actions de contrôle, de réhabilitation, d'inventaire et de suivi ;

La version actualisée du plan de gestion du bien prévue sur 10 ans de 2015 à 2024, qui prend en compte le plan de réhabilitation, a été validée le 30 décembre 2014 par le Conseil de gestion de l'OIPR. Le Plan actualisé est disponible et a été diffusé aux partenaires techniques et financiers de l'OIPR..

b) Progrès accomplis pour le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial

Normalisation socio-politique

La normalisation de la situation sécuritaire a permis la reprise en mains de la gestion du bien par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR). Les partenaires dont l'Allemagne, le Japon, la France, le FEM, l'UICN, l'UNESCO ont soutenu la Côte d'Ivoire qui s'est engagée dans la gestion durable des parcs nationaux et réserves naturelles. Un remerciement appuyé pour leur soutien aux actions de l'Etat partie.

Projets mis en œuvre et acquis

Depuis 2010, plusieurs projets ont été mis en œuvre au Parc national de la Comoé et ont permis de réduire considérablement les menaces qui avaient été identifiées. Il s'agit :

- *Le projet Fauna & Flora international (FFI) d'un montant de \$ 30 000 US ;*
- *L'appui de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour la formation des agents spécialisés en lutte anti-braconnage (17,5 millions FCFA) ;*
- *Le projet Radio Boutourou (13 millions FCFA) financé par le programme MAB (UNESCO) ;*
- *l'Opération Transitoire de Sécurisation (OTS) du Parc national de la Comoé financé par le Gouvernement ivoirien à hauteur de 200 millions FCFA pour des patrouilles intensives dans le parc ; cette opération s'est poursuivie jusqu'en mars 2013 ;*
- *Le Projet d'Appui à la Relance de la Conservation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (PARC-CI) d'un montant de 2,54 millions de dollars US financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial à travers la Banque Mondiale a été exécuté de 2010 à 2014 ;*
- *le projet de matérialisation des limites ouest du PNC d'un montant de \$ 29 802 US ;*
- *le volet mesures riveraines du projet de Conservation des Ressources Naturelles financé sur le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) administré par l'Agence Française de Développement (AfD) pour un montant de 500 millions de francs CFA, démarré en début 2015 ;*
- *la signature du contrat de conversion de dettes pour le projet de conservation durable du PNC le 30 octobre 2014 entre l'Allemagne et la Côte d'Ivoire, d'un montant de 10 millions d'euros (6.559.570.000 FCFA).*

Le suivi biologique du parc

Le survol aérien prévu depuis 2013 a été réalisé du 17 au 24 avril 2014.

Dans le même temps, une étude a été réalisée en juin 2014 pour définir une méthodologie de suivi biologique au Parc national de la Comoé.

Infrastructures et aménagements

La réhabilitation et le renforcement du personnel se fait de façon progressive. A partir de 2015, un plan complet de réhabilitation issu du Plan d'aménagement et de gestion sera mis en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Depuis la dernière mission de suivi réactif, outre les 5 bâtiments du poste de rotation (contrôle) de Gawi, un bâtiment jumelé au poste de contrôle de Koutouba, le bureau et le logement du Chef de Secteur de Dabakala, la réhabilitation du Secteur Kong et du poste de surveillance de Kafolo a été réalisée en 2014 grâce au budget de l'OIPR et au Programme Présidentiel d'Urgence.

Pour ce qui est du réseau de pistes, 122 km de pistes intérieures du parc (Bania-Gawi et boucle est de l'Iringou) ont été entretenus manuellement. Au niveau de la matérialisation des limites ouest du parc, 144 bornes et 13 grands panneaux ont été confectionnés. 16 bornes ont été implantées sur 26 km et 4 panneaux posés dans le Secteur de Kong et Dabakala. Les échanges sont en cours et bien engagées avec les populations de Gorowi et Amaradougou pour finaliser la pose dans la zone ouest et juguler les contestations.

La surveillance est réalisée en utilisant par rotation les postes réhabilités de sorte à assurer une présence régulière, dissuasive réduisant les vellétés de pratiques d'activités illégales dans le PNC.

En 2014, l'effectif de la brigade mobile (27) et des Secteurs (30) a été étoffé d'Avril à Décembre par 60 stagiaires issus du programme Démobilisation Désarmement Réinsertion des ex-combattants. Ils ont été répartis dans les unités opérationnelles autour du PNC.

Pour ce qui est de l'acquisition d'équipements, l'Etat de Côte d'Ivoire, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers a, au cours de l'année 2014, mis à la disposition de la Direction de Zone Nord-Est de l'OIPR, 2 GPS, 104 tentes individuelles ou doubles, 20 gilets de sauvetage, 10 gilets par balles, 120 imperméables, 50 paires de menottes et divers autres équipements.

Plan de gestion du bien et zonage

La version actualisée du plan de gestion du bien prévue sur 10 ans de 2015 à 2024, qui prend en compte le plan de réhabilitation, a été validée le 30 décembre 2014 et est disponible.

Le financement de l'UNESCO pour la matérialisation de la limite ouest a été mis à profit pour améliorer les échanges avec les populations en collaboration avec les autorités administratives, coutumières, les élus du Secteur de Kong et Dabakala. Les zones de Toupé au Sud-Ouest du PNC, de Mapina et Kolon (au Nord-Ouest) ont été l'objet d'implantation de 16 bornes et 4 panneaux.

Les discussions sont en cours de finalisation avec les populations de Gorowi et Amaradougou (enclavées entre les chaînes de montagnes et le parc) pour juguler définitivement les contestations datant de plus de dix ans. Avec l'appui et la médiation des autorités administratives et coutumières, elles ont consenti à céder une partie des chaînes de montagnes en contrepartie de terres arables.

Participation des populations dans la gestion

Les discussions engagées avec les populations riveraines du PNC de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Relance de la Conservation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire ont permis de constituer formellement 20 Associations villageoises de Conservation et de Développement (AVCD) dans les villages centres et 3 dans les villages non-centre. Les AVCD de Toungbo-Yaga et Kakpin ont bénéficié de l'appui de l'OIPR pour le financement de leurs microprojets respectifs d'Aviculture et d'apiculture.

Pour les activités de sensibilisation, l'OIPR bénéficie de l'appui de certaines ONG locales avec lesquelles des conventions existent. Ce sont, entre autres, Beni-haly, Termites, SOS Comoé, Bitakoulessa, Deprerenaf, etc.

L'année 2014 a également été marquée par plusieurs activités d'informations, de sensibilisation et d'éducation environnementale. Il s'agit notamment de la production et la diffusion d'émission radio et télévision, de sorties éducatives avec des élèves de lycée au PNC, des rencontres avec les autorités administratives, judiciaires, coutumières et politiques de la zone périphérique.

Par ailleurs, les populations riveraines participent avec les agents du PNC aux opérations de surveillance régulières et sont rémunérées. Pour l'année 2014, au cours des 169 missions de surveillance totalisant 12 368 hommes-jours, 2 243 hommes-jours ont été utilisés pour les auxiliaires villageois (environ 20% de l'effort de patrouilles). Les cartes des patrouilles sont en annexe 4.

Le Comité de Gestion Locale du Parc national de la Comoé, organe mis en place en 2012, a tenu pour l'année 2014, trois sessions en février, août et novembre. Cet organe, composé des représentants des populations riveraines, des autorités administratives, des services techniques de certains ministères, des opérateurs économiques, etc. de la périphérie du parc, statue sur les questions d'ordre technique et budgétaire du Parc national de la Comoé.

Maintien de l'intégrité

En juillet 2014, la Direction du Parc national de la Comoé y compris la brigade mobile de surveillance s'est rapprochée du parc en se relocalisant à son siège d'origine (Bouna). Ce rapprochement du parc contribue à lutter efficacement contre les agressions du parc.

Il faut également noter que les activités de surveillance se sont renforcées et intensifiées au cours de cette année 2014. Ce qui a permis d'affirmer l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du parc et de réduire de façon significative les agressions anthropiques comme le braconnage, la transhumance, l'infiltration agricole, l'orpaillage, etc.

c) Succès et difficultés

Les progrès ont été réalisés en 2014 pour la mise en œuvre des mesures correctives identifiées et pour assurer la protection du bien qui est l'objet de sollicitation à des fins touristiques et de recherche scientifique. Ce sont notamment :

- le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur le parc et la présence permanente des agents de surveillance ;
- la réalisation des activités d'aménagement et de gestion (sensibilisation, entretien des pistes et limites, surveillance, suivi écologique, recherche, etc.) ;
- la mise à disposition d'un fonds de dotation pour le bien et des fonds de fonctionnement assuré par la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire ;
- la forte réduction des empiètements pastoraux et agricoles ;
- le fonctionnement régulier du Comité de Gestion Locale et l'implication des populations à travers les AVCD et ledit comité dans la gestion et le suivi du bien ;
- le financement de certaines activités génératrices de revenus au profit des populations riveraines.

Cependant, les principales difficultés rencontrées sont relatives à :

- l'état de dégradation avancée de la majorité des pistes intérieures et voies d'accès du parc, ce qui constitue un handicap majeur pour la bonne exécution des activités de gestion ;

- la dégradation des infrastructures d'accueil du personnel (bâtiments à usage technique, bureau et logement), rendant difficiles les conditions de travail du personnel ;
- l'insuffisance de moyens humains au regard de la superficie du parc et des enjeux de conservation du plus grand parc de Côte d'Ivoire.

2. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par l'Etat partie

La question de l'orpaillage est ressortie comme une menace pour la région du Bounkani et par extension, une menace pour le parc. En effet, une comparaison du nombre de personnes interpellées au cours de ces trois dernières années montre que cette activité illégale est apparue au cours du dernier trimestre de l'exercice 2014. Ce sont 8 et 6 orpailleurs qui ont été appréhendés respectivement en 2012 et 2013 alors que 79 orpailleurs ont été appréhendés en 2014. Cette ruée vers l'orpaillage réalisé en grande partie par les ressortissants de pays limitrophes de la Côte d'Ivoire serait due à la montée fulgurante du coût de ce métal, à l'utilisation de matériaux de détection de métaux et à la mobilité accrue des orpailleurs.

Pour l'heure, les impacts de cette activité ne sont pas visibles tant elle est réalisée avec des matériaux sophistiqués mais son lien avec le braconnage pourrait accroître la perturbation de la diversité biologique du parc.

Pour faire face à cette gangrène, la Direction du parc met en place des stratégies de surveillance et de sensibilisation (en collaboration avec les élus, les autorités préfectorales et coutumières) pour dissuader les orpailleurs clandestins.

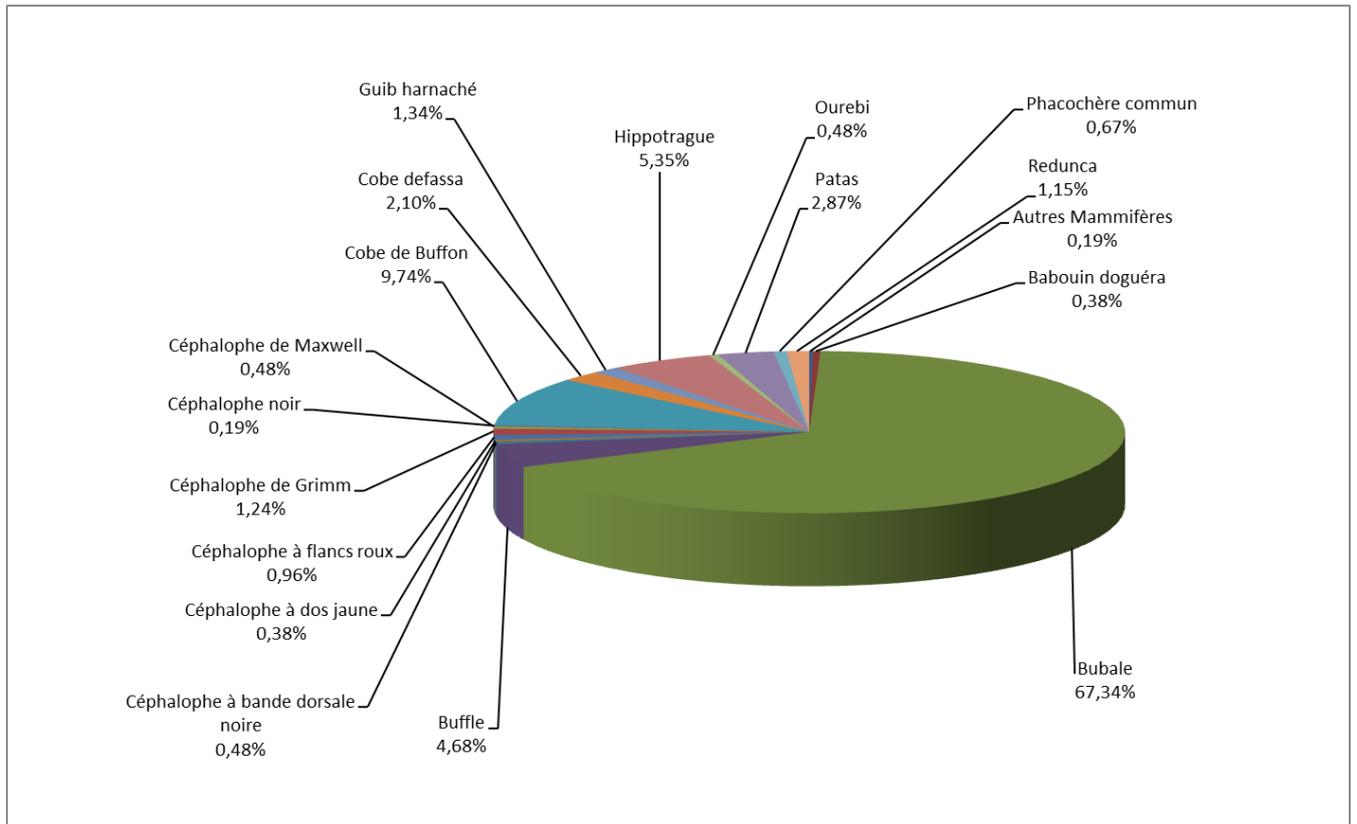
La réhabilitation des postes de surveillance de Saye, Kouebonou et Bania (dans les zones nord et est du parc) ainsi que le renforcement en équipement motorisé devrait renforcer le dispositif de lutte déjà en place.

3. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, merci de décrire toute restauration importante, altération et/ou toute nouvelle construction à l'intérieur de la zone protégée (zone centrale, zone tampon et/ou corridors) qui pourrai(en)t être entreprise(s).

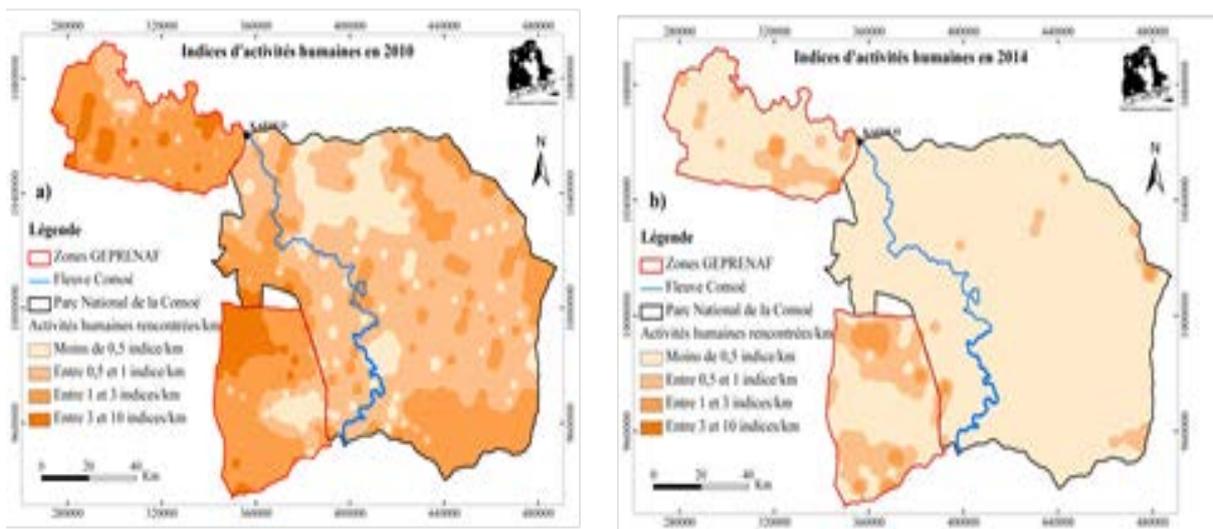
Néant

Annexe 1 : cartes de distributions

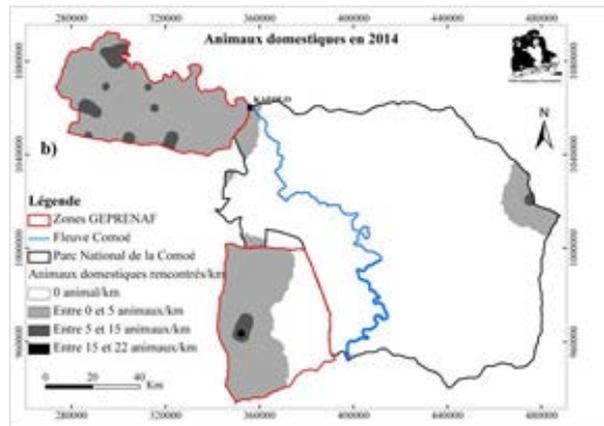
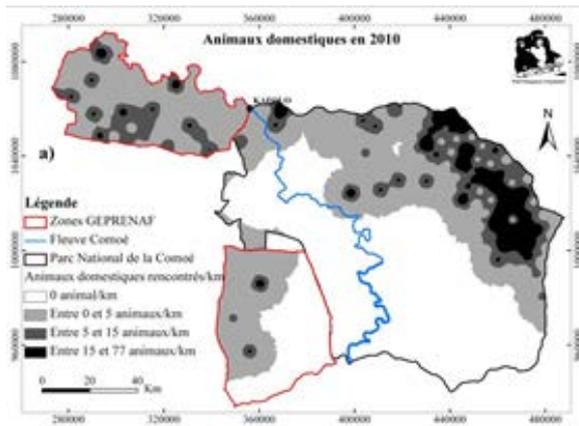
Dans le PNC, les bovidés représentent l'essentiel (96,43%) de la faune sauvage détectée avec un total de 1047 animaux vus. Il y a été observé 14 espèces de bovidés dont les bubales (*Alcelaphus buselaphus*), les cobes de Buffon (*Kobus kob*), les hippotragues (*Hippotragus equinus*) et les buffles (*Syncerus caffer*) représentent les espèces avec les plus grandes proportions d'observations avec respectivement 67,34%, 9,74%, 5,35% et 4,68% (**Figure 1.a**).



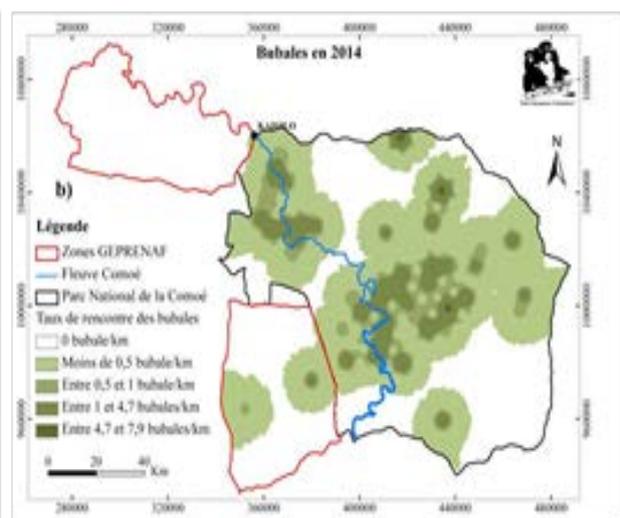
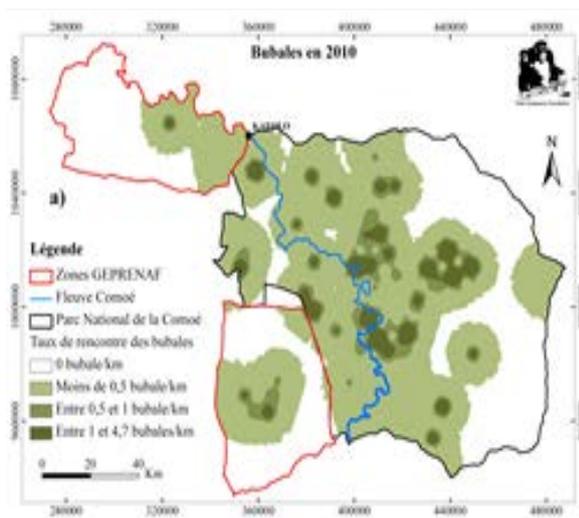
1.a) Proportion des espèces de bovidés observées dans le PNC



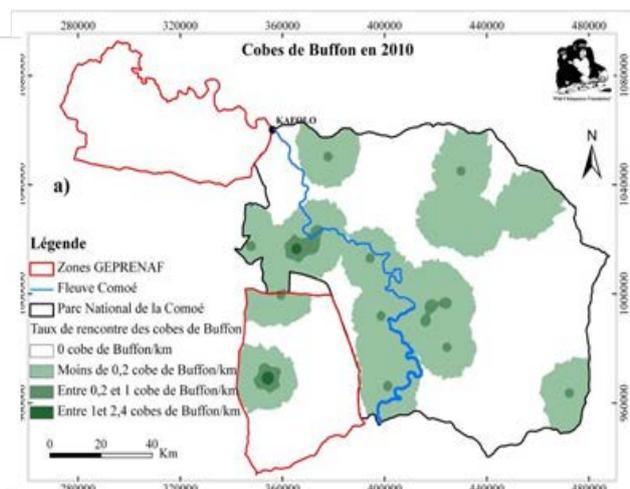
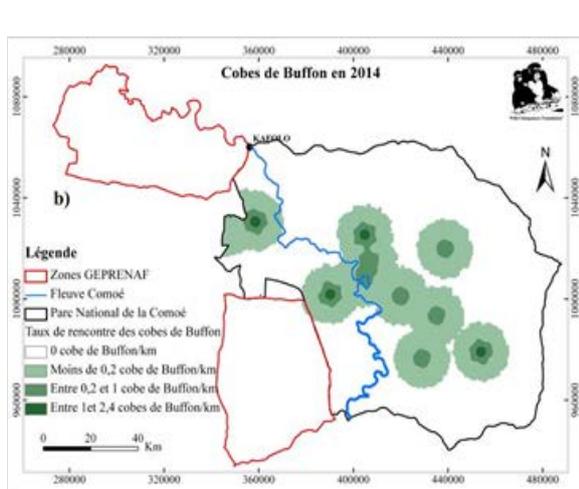
1.b) Carte de distribution des activités humaines en 2010 (gche) et 2014 (drte)



1.c) Carte de distribution des animaux domestiques en 2010 (gche) et 2014 (drte)



1.d) Carte de distribution des bubales en 2010 (gche) et 2014 (drte)



1.e) Carte de distribution des Cobes en 2010 (gche) et 2014 (drte)

Annexe 2 : propositions d'indicateurs pour le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril

INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)	SITUATION DE REFERENCE	CIBLE (au bout de 3 ans)	SOURCE DE VERIFICATION	METHODES DE COLLECTE DE DONNEES	FREQUENCE DE COLLECTE DE DONNEES	SITUATION EN 2014	SITUATION EN 2015
INDICATEURS BIOLOGIQUES							
I.1 Augmentation des effectifs des buffles, cobes de Buffon et bubales de 10% par an, pendant une période de trois ans, soit de 30% de 2013 à 2015.	Buffles : 56 Cobes de buffon : 44 Bubales : 504 (Rapport de survol 2010)	A préciser avec l'UICN	- Rapports de suivi écologique - Rapports d'activités - Rapports de suivi évaluation	Inventaires aériens et Suivi pédestre Examens des rapports	Annuel	Buffles : 49 Cobes de buffon : 102 Bubales : 705 (Rapport de survol 2014)	
I.2 Augmentation de 10% sur 3 ans des indices de présence des chimpanzés et des éléphants, avec un minimum de 10 nids par km ² pour le chimpanzé et d'un taux de rencontre de 0,90 par km pour l'éléphant (dans la zone sud-ouest du PNC et la zone GEPRENAF).	Chimpanzé : 0,10 indices/100km Eléphant : 0,10 indices/100km (Rapport survol 2010)	A préciser avec l'UICN	- Rapports de suivi écologique - Rapports de suivi-évaluation - Rapports d'avancement du projet	Inventaires pédestres Examen des rapports	Annuel	Néant (nécessité d'une étude spécifique Eléphant, celle de Chimpanzé en cours)	
I.3 Augmentation de 10% par an sur 3 ans, des indices kilométriques d'abondance (IKA) d'espèces clés (buffle, cobe de Buffon, bubale)	IKA Buffle : 0,027 IKA Cobe de Buffon : 0,0212 IKA Bubale : 0,2724 (Rapport de survol 2010)	A préciser avec l'UICN	- Rapports de suivi écologique - Rapports d'activités - Rapports d'avancement	Inventaires pédestres Examen des rapports	Annuel	IKA Buffle : 0,0236 IKA Cobe de Buffon : 0,049 IKA Bubale : 0,339 (Rapport de survol 2014)	

INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)	SITUATION DE REFERENCE	CIBLE (au bout de 3 ans)	SOURCE DE VERIFICATION	METHODES DE COLLECTE DE DONNEES	FREQUENCE DE COLLECTE DE DONNEES	SITUATION EN 2014	SITUATION EN 2015
INDICATEURS D'INTEGRITE							
I.4 Aucun empiètement agricole n'est observé dans le Parc national de la Comoé, en 2015.	0,42 exploitations agricoles/10km (Rapport survol 2010)	0	Rapports de suivi écologique	Suivis pédestres Examen des rapports	Triennal	0,12 exploitations agricoles/10km (Rapport survol 2014)	
I.5 Réduction d'au moins 75% des indices de présence des animaux domestiques dans le parc, de 2013 à 2015	28,01 indices/10km	7 indices/10km	Rapports de suivi écologique	Inventaires aériens Analyse des rapports d'inventaires	Triennal	0,31 animaux/10km (Rapport survol 2014)	
I.6 Diminution d'au moins 50% des indices de braconnage entre 2013 et 2015	2,9 indices/10km (Rapport survol 2010)	1,45 indices/10km	- Rapports de suivi écologique - Rapports de suivi évaluation	Analyse des rapports de patrouilles	Triennal (2013-2015)	0,75 indices/10km (Rapport survol 2010)	
INDICATEURS DE GESTION							
I.7 Au moins 4 kilomètres de patrouille est effectué dans 85% des quadrats de 10x10 km du PNC chaque année.	0 (Rapports d'activités 2010)	4kmx85% du nombre total de quadrats (132)	Rapports de patrouilles	Analyse des rapports de patrouilles	Annuel	24 quadrats non parcourus	
I.8 Le plan d'aménagement et de gestion du PNC est officiellement adopté en 2013 et le taux d'exécution technique des plans annuels d'opération est d'au moins 75% chaque année pendant une période de 3 ans.	0 (Rapports d'activités 2010)	75%	- Arrêté ministériel - Rapports de suivi évaluation - Rapports d'activités	Analyse de la matrice de suivi du taux d'exécution du plan de travail	Annuel	Néant (PAG du PNC disponible en début 2015)	
I.9 Les AVCD sont mises en place dans 23 villages-centre entourant le PNC.	0 (Rapports d'activités 2010)	23	Rapports d'activités ou de suivi-évaluation	Analyse des rapports d'activités et de suivi évaluation	Annuel	20 AVCD dans villages centres et 3 dans villages non-centre	

Annexe 3 : correspondance du Ministre des Mines sur l'inexistence de permis minier

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DES MINES
LE MINISTRE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

12035-334
N° /MIM/CABINET/CTdyb

Abidjan le 17 septembre 2014

A
Monsieur le Ministre
de l'Environnement de la Salubrité
Urbaine et du Développement
Durable,

ABIDJAN

Objet : Votre correspondance n°1445/MINESUD/CAB/OIPR
Du 15 juillet 2014

Monsieur le Ministre,

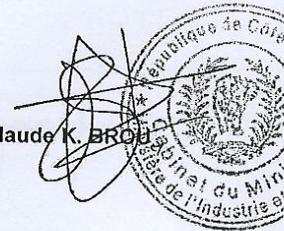
J'accuse réception de votre correspondance citée en objet et je vous en remercie. Le Ministère de l'Industrie et des Mines partage votre vision et s'associe aux efforts déployés dans l'optique du retrait du Parc National de la Comoé de la liste des biens du Patrimoine mondial en péril.

En réponse à vos préoccupations, je voudrais vous rassurer et indiquer que le Ministère de l'Industrie et des Mines n'a délivré, à ce jour, aucun permis de recherche, aucun permis d'exploitation, aucune autorisation d'exploitation minière tant artisanale que semi industrielle dans le parc national de la Comoé.

Aussi, n'y a-t-il aucune étude d'impact environnemental et social (EIES) réalisée pour des projets miniers au nord du parc national de la Comoé.

Je vous prie d'agrèer, **Monsieur le Ministre**, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Claude K. BROU



Annexe 4
PARC NATIONAL DE LA COMOE
Circuit des missions 2014: BM et Secteurs

